

Politique : *Bonne arrivée*

Numéro : *P – 7.047*

Catégorie : *Administration des écoles*

Page : *1*

Approuvée : *le 22 mars 2010*

Modifiée : *le 30 mai 2016*

1. Préambule

Afin de favoriser la sécurité des élèves, le Conseil scolaire catholique Providence s'attend à ce que chaque école relevant de sa compétence élabore et met en place un programme de « Bonne arrivée ». Ce programme a pour but de repérer les absences et les retards inexpliqués et vient en quelque sorte compléter les procédures déjà mises en place par les écoles en ce qui a trait à l'assiduité des élèves à l'école.

2. Énoncé

- 2.1 **Attendu que** le Conseil scolaire catholique Providence est d'avis que les parents et les tuteurs sont responsables de la sécurité de leurs enfants;
- 2.2 **Attendu qu'il** appartient aux parents et aux tuteurs d'informer l'école à temps d'une absence ou d'un retard prévu;
- 2.3 **Attendu que** le ministère de l'Éducation demande dans sa note Politique/Programme n° 123 que chaque conseil scolaire élabore un énoncé de politique s'appliquant à chaque école relevant de sa compétence;
- 2.4 **Attendu que** le programme « Bonne arrivée » à l'école comprend des mesures qui, conjointement avec le relevé des présences effectué quotidiennement, permettent de trouver la raison de l'absence inexpliquée d'un élève par le déploiement d'efforts raisonnables pour contacter promptement les parents, les tuteurs ou les fournisseurs de soins;
- 2.5 **Attendu que** le programme sera élaboré en consultation avec les conseils d'école, les parents, les bénévoles et d'autres membres de la collectivité;

Il est décidé que le Conseil scolaire catholique Providence élaborera une procédure administrative relative à la « Bonne arrivée ».

Dans ce document, ainsi que dans toutes les politiques du Conseil, un genre inclut l'autre, tout comme le singulier englobe le pluriel lorsque le contexte l'exige.

Renvoi : PA – 7.047 – Bonne arrivée